

CETE de l'Est

*Laboratoire des
Ponts et Chaussées
de Strasbourg*

Groupe Acoustique



*Réseau
Scientifique et
Technique*

Cartes de bruit stratégiques

Grandes infrastructures de transports terrestres

Département de l'Oise (60)

Réseau ferroviaire

Résumé non technique

Échéance juin 2012



**Présent
pour
l'avenir**



Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est

1. Introduction

La Direction Départementale des Territoires de l'Oise a confié la réalisation des Cartes Bruits Stratégiques pour le réseau ferroviaire au Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est - Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Strasbourg.

Le présent document constitue le résumé non technique des principaux résultats de l'évaluation. La notice annexée précise la méthodologie employée.

2. Identification du réseau

Le réseau ferroviaire à cartographier ou à mettre à jour pour l'échéance « juin 2012 » sont les voies ferrées dont le trafic est supérieur à 30000 passages de train par an, soit un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) supérieur à 82 trains par jour.

Le réseau concerné par l'échéance 2012 est cartographié Figure 1 et les trafics correspondants sont donnés au Tableau 1.

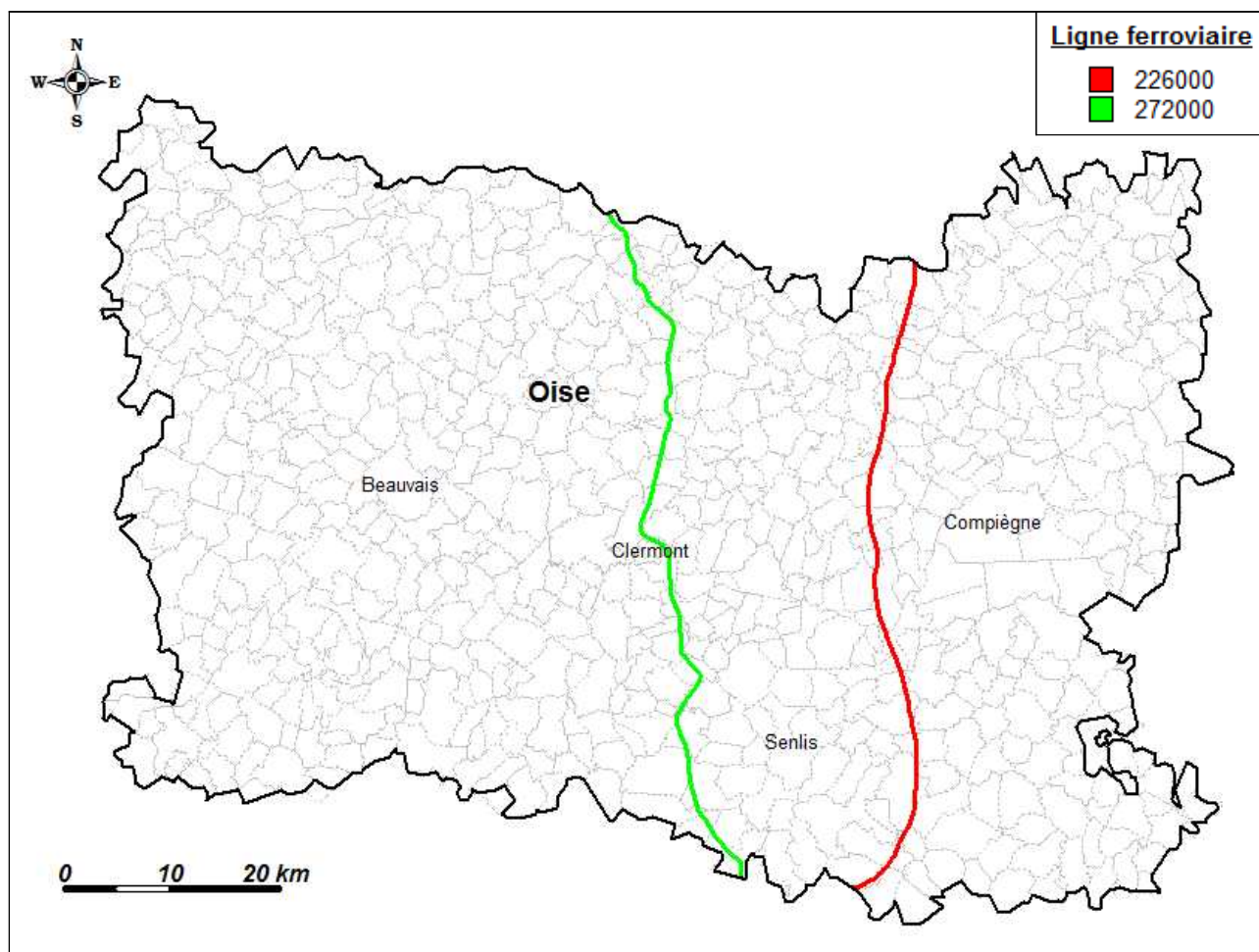


Figure 1 : carte du réseau ferroviaire à cartographier dans le département pour 2012

Lignes	début	finissant	pkd début	pkd fin
226000	Ver-sur-Launette	Conchy-les-Pots	20+580	83+313
272000	La Chapelle-en-Serval	Rouvroy-les-Merles	29+773	99+833

Tableau 1 : réseau ferroviaire à cartographier dans le département pour 2012.

Note : Lorsque l'on superpose la modélisation des lignes à l'infrastructure réelle, on s'aperçoit que les arcs extrêmes ne se trouvent pas toujours à la bifurcation physique de deux lignes. Nous avons donc cartographié la partie manquante jusqu'au point de séparation des deux lignes.

3. Secteurs affectés par le bruit : carte de type B

Les cartes de type B correspondent aux secteurs affectés par le bruit au sens de l'arrêté du 30 mai 1996. Elles ont été extraites du classement sonore du département de l'Oise pris par arrêté du préfet

Adresse du classement :

<http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/le-classement-sonore-des-a955.html>

Ne sont repris que les voies correspondantes à la directive européenne, ayant un trafic supérieur à 82 passages de trains par jour.

4. Statistiques d'exposition au bruit

4.1. Dénombrement des populations et établissements sensibles

Le Tableau 2 présente les résultats pour chaque ligne, chaque indicateur Lden et Ln.

On calcule le nombre de personnes exposées au-dessus de la valeur limite. Ces valeurs sont à relativiser, il s'agit d'une **estimation par modélisation** et non d'un dénombrement réel. De plus, l'ensemble de la population d'un bâtiment est affecté au niveau sonore maximal du bâtiment quand bien même une seule façade est exposée au bruit de l'infrastructure.

Ligne	Nombre de personnes exposées – Lden en dB(A)											
	[55;60[[60;65[[65;70[[70;75[>75		>68	
L226000	268	1E	18		8		5		0		7	
	[55;60[[60;65[[65;70[[70;75[>75		>73	
L272000	17670	42E+13S	8554	8E+7S	4394	6E+4S	2612	6E+2S	947	2E	1787	5E

Ligne	Nombre de personnes exposées – Ln en dB(A)											
	[50;55[[55;60[[60;65[[65;70[>70		>62	
L226000	20		2		5		0		0		5	
	[50;55[[55;60[[60;65[[65;70[>70		>65	
L272000	14020	28E+10S	7815	7E+7S	3937	6E+2S	2190	6E+1S	521	1E	2711	7E+1S

Tableau 2 : dénombrement des populations et établissements sensibles (E=enseignement, S=santé).

4.2. Estimation des superficies exposées

Les superficies en Lden ont été calculées en englobant les bâtiments et en retirant la plateforme des voies ferrées.

Lignes	Surface exposée à Lden (dB(A)) supérieur à		
	55	65	75
L226000	32,87	7,82	1,79
L272000	43,14	11,23	2,91

Tableau 3 : estimation des superficies exposées en km².